

ATHENA

alliance nationale des
sciences humaines et sociales

Programmation ANR 2016

Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives

Juillet 2015

Ces propositions s'appuient sur une large concertation de la communauté scientifique impliquée dans les recherches en Sciences humaines et sociales. Elle est destinée à promouvoir, auprès des responsables politiques, les problématiques identifiées par les chercheurs de ces disciplines dans le cadre du plan d'action ANR 2016.

Programmation ANR 2016

Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives

Juillet 2015

A propos de l'Alliance ATHENA

Espace de concertation, de médiation et de coopération entre toutes les institutions, l'Alliance ATHENA a pour mission d'améliorer les dynamiques du système de recherche et de bâtir une réflexion prospective de long terme sur le domaine des sciences humaines et sociales.

Président : Alain Fuchs

Déléguée générale : Françoise Thibault

Alliance Athena
190 avenue de France
75 013 Paris

www.allianceathena.fr



Table des matières

I	Introduction	4
II	Description des évolutions suggérées sur les défis et argumentation	5
	Défi sociétal 2 « Energie propre, sûre et efficace »	5
	Défi sociétal 3 « Stimuler le renouveau industriel »	6
	Défi sociétal 4 « Vie, santé et bien-être »	6
	Défi sociétal 5 « Sécurité alimentaire et défi démographique »	8
	Défi sociétal 8 « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives »	9
	Défi sociétal 9 « Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents »	11
III	Suggestions d'évolution globale et argumentation	13

I Introduction

L'ANR a sollicité l'Alliance ATHENA pour l'élaboration de l'appel thématique générique de 2016 pour proposer des aménagements relatifs aux axes et sous-axes thématiques sur l'ensemble des défis et suggérer des évolutions plus générales.

L'Alliance ATHENA souhaite attirer l'attention sur le fait que la plupart des défis mentionnent des axes dans lesquels la contribution des SHS est éligible, voire centrale. Cependant, les aspects technologiques sont souvent privilégiés, et le faible nombre de projets SHS finalement soutenus interroge sur l'effective participation de spécialistes des SHS dans les jurys de sélection (notamment sur les défis 1, 6 et 7 qui ont pourtant un axe SHS explicite).

Sans remettre en question l'architecture des priorités de chaque défi, l'alliance ATHENA propose, pour certains d'entre eux, de moduler certains axes et d'en ajouter de nouveaux

Concernant le défi 8 sur lequel il y a eu une importante concertation l'an dernier, les événements de janvier 2015 invitent à ajouter un nouvel axe.

II Description des évolutions suggérées sur les défis et argumentation

Défi sociétal 2 « Energie propre, sûre et efficace »

Axe 7. Approches de la transition énergétique par les sciences humaines et sociales

De nombreux sujets peuvent être intégrés à cet axe :

- Analyse des verrous actuels du développement des énergies renouvelables en France ;
- Prise en compte des transformations sociales liées aux évolutions des ressources et besoins : technologies solaires, éoliennes, qui marquent l'espace local plus que les systèmes énergétiques classiques ;
- Offre des différentes formes d'énergie (anciennes et nouvelles), fonctionnement des marchés et facteurs d'évolution : analyse comparée des différentes sources et des différents modes de production et de distribution en termes d'accessibilité, de rapport coût-efficacité économique, de stratégies industrielles, de risques associés et de prise en compte des contraintes environnementales (à court, moyen et long terme), de vulnérabilité (technique, économique, géopolitique), de sécurité d'approvisionnement, d'équité pour les populations, d'indépendance énergétique de relations géopolitiques... ;
- Etude des déterminants des consommations, des styles de vie et les facteurs d'évolution ; les territoires dans la transition énergétique (ville et transition énergétique mobilité, circuits commerciaux, urbanisme...) ;
- Transition des systèmes électriques vers la durabilité : réseaux électriques et production intermittentes ; adaptation des règles de marchés et d'accès au réseau ; transformation réglementaires ; incitations aux investissements en technologies non carbonées ; cohérence économique et institutionnelle des politiques Carbone et des politiques technologiques) ;
- Fiabilité des réseaux et leurs capacités d'adaptation aux aléas (analysées à travers le rôle des différents acteurs et leur mode de coordination, les normes, les savoirs, les facteurs organisation et technique et les conditions réelles de fonctionnement) ;
- Contextes de développement des nouvelles filières énergétiques analysés du point de vue social et culturel, économique et des stratégies industrielles : économie, financement et organisation des filières de production et de distribution pour les énergies classiques et nouvelles ; rôle des acteurs publics et privés, au niveau national et international ;

Défi sociétal 3 « Stimuler le nouveau industriel »

Ajouter un nouvel Axe : les conditions de l'innovation

Le développement récent des théories de la conception offre des perspectives nouvelles tant sur le plan théorique que pratique notamment en permettant de penser la nature et les impacts de « l'innovation de concept » qui se retrouvent aujourd'hui dans de multiples expériences d'« innovation labs » dont il faudrait mieux comprendre les dispositifs et les modèles sociaux tant ils se diffusent. L'ensemble des travaux sur les « villes créatives », les recherches sur le design, la créativité des « foules » (crowd science) pourrait directement bénéficier de ces avancées fondamentales dans lesquelles la recherche française tient une très bonne place. Il est urgent de renouveler les cadres de la rationalité de l'agir au-delà des modèles traditionnels face à l'émergence de ces phénomènes, d'autant que leur impact sur l'emploi est important.

L'innovation ne concerne pas seulement les aspects technologiques, elle concerne aussi l'introduction d'un nouveau bien, d'une nouvelle méthode de production, d'un nouveau marché, la mise en place d'une nouvelle organisation. Mais le terme de sociétés innovantes peut aussi concerner les sociétés qui se donnent les moyens d'apprendre à partir d'expériences issues de la société civile visant à recomposer les relations économiques ou sociales autour d'enjeux de protection de l'environnement, de lutte contre les inégalités ou l'exclusion. La société civile est riche d'innovations sociales qui proposent des modifications de pratiques individuelles et collectives au plus près des modes de vie (alimentation, santé, mobilité, consommation d'énergie, habitat) qui peuvent intéresser très directement une industrie véritablement nouvelle et non conçue comme une réplique des schémas anciens.

Défi sociétal 4 « Vie, santé et bien-être »

Au travail sur la programmation réalisé au sein d'AVIESAN sur la question des politiques et des services de santé en particulier, vient s'ajouter un certain nombre de propositions :

Axe 4 : numérique

L'introduction du numérique risque de bouleverser non seulement les technologies de diagnostic et de soin, mais aussi toute l'organisation du système de santé : les métiers et leur articulation l'organisation territoriale, l'accès à l'information en général et en particulier (dossier patient, accès et protection des données individuelles)... qu'il convient d'étudier.

Axe 5. Génétique et génomique: relation génotype-phénotype, interactions génome-environnement, épigénétique

Ajouter une thématique : impacts des évolutions techniques sur la relation au patient, pour aborder la perception de l'information sur les risques, les questions éthiques, le marché émergent de la génétique (réalisation de l'exome ou génome avec le Séquençage haut débit) en marge du système de santé publique ; l'assurance maladie aussi sera modifiée par une information personnalisée sur les risques ; enfin il faut prendre en considération les capacités inégales des personnes à modifier leurs comportements et façons de vivre pour faire face aux risques individuels décelés.

Axe 10. Inégalités sociales de santé: santé et prévention, soins primaires et services sociaux

Ajouter une Thématique : liens entre le système de santé et la société

Etudier les inégalités sociales de santé, c'est étudier aussi ce qui dépasse le système de santé et ses modes de financement car ces inégalités se forment en amont et à côté du système de santé, il faut donc élargir le champ des recherches visées ; il faut que soit cité le lien entre santé et travail (et expositions professionnelles) lorsqu'il est question de lien santé-environnement : il faudrait par ailleurs insister sur la relation entre système de santé et société (certains auteurs montrent qu'en réduisant les inégalités de santé on améliore la santé de tous et en même celle de ceux qui sont en meilleure santé) ; il faut en outre s'assurer que le système de santé ou les politiques de santé ne produisent pas d'inégalités supplémentaires.

Axe 12. Dynamiques d'innovation en santé (et non : Innovation médicale, nanotechnologies, médecine régénérative, thérapies et vaccins innovants)

Ce thème pourrait être élargi à l'analyse des dynamiques d'innovation dans le champ de la santé : il ne suffit plus de faire des analyses coût-avantage mais de comprendre comment sont introduites ces innovations et comment elles deviennent incontournables (l'exemple du séquençage haut débit est un bon exemple à cet égard ; problématique complexe aussi par exemple avec la médecine personnalisée). Il faut également comprendre pourquoi et comment les acteurs du soin s'emparent (ou non) de ces innovations et s'en servent pour modifier leurs pratiques.

Deux nouveaux Axes :

Santé, cohésion sociale, justice (care)

Les soins palliatifs, la fin de vie, le vieillissement, les maladies mentales et chroniques, la prise en compte des personnes vulnérables dans une approche liée au care ou en regard des pressantes sollicitations à l'implication des proches et des familles posent des questions qui renvoient aux valeurs et aux rapports d'inclusion et d'exclusion dans nos sociétés et aux libertés de choix de chacun. La judiciarisation du monde de la santé, les effets du droit de la propriété intellectuelle et des brevets sur la recherche et sur l'accès aux soins, ou encore les questions éthiques posées par les essais thérapeutiques et les évolutions du point de vue des patients sur ces essais, de même que les cadres institutionnels, législatifs ou réglementaires et les régimes de justice guidant l'action mériteraient de nouvelles explorations.

Âges de la vie et vieillissement

L'allongement de la durée de la vie crée une situation inédite qui nécessite une mobilisation de toutes les dimensions de la connaissance fondamentale (sous ses aspects médicaux, sociaux, économiques et technologiques) afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit, notamment, d'étudier l'ensemble des facteurs de vulnérabilité des personnes âgées, de développer des technologies et des services adaptés, mais aussi de mieux identifier les dimensions sociales et culturelles de ces évolutions. Les adaptations des conditions de travail et de vie quotidienne afin de ne pas entraver l'autonomie des personnes méritent de nouvelles explorations. Les technologies et services constituent aussi un marché qui a bien été identifié par certaines

entreprises (technologies des maisons intelligentes, des aides technologiques diverses). Les questions des différences socio-professionnelles, de genre, d'isolement social et du cumul des conditions de vulnérabilité doivent aussi être explorées, de même que les facteurs d'insertion et d'intégration des seniors et l'accroissement de leur potentiel contributif économique et social, qui passe par le développement de la recherche sur l'éducation (apprentissage au long de la vie) mais aussi sur les effets délétères de certains événements de vie.

Dans ces perspectives, le développement d'approches croisant la problématique du bien-être et celle de la qualité de vie, l'innovation sociale dans les domaines pertinents, en particulier relative à des formes inédites de propriété, d'usage et de modes de vie (habitat groupé et auto-géré, interactions entre architecture, expérience de l'espace et bien-être chez les populations seniors) sont des champs de recherches à investir.

Les relations entre vieillissement comportemental et modifications biochimiques, anatomiques et physiologiques identifiées sont encore mal connues, de même que l'étude des fonctions cognitives générales ou des systèmes spécialisés (espace, nombre, musique, langage, temps), enjeux d'avenir pour les sciences cognitives. Les données montrent que ces recherches passent nécessairement par une approche intégrée du maintien de l'autonomie, des liens sociaux et par la prise en charge de la vulnérabilité, le développement d'environnements adaptés, le développement de technologies du care, et la robotique de service.

Il serait également pertinent de susciter des approches historiques, comparatives ou de modélisation pour apprécier l'évolution des parcours de vie et les problèmes rencontrés par les personnes concernées par des situations de restriction d'activité considérées dans leur plus large diversité (accidents, maladies chroniques, vieillissement, incarcération, etc.), ou encore mobiliser des méthodes récentes comme l'analyse du comportement en économie expérimentale. L'objectif est triple : éclairer les difficultés rencontrées, les besoins particuliers notamment éducatifs et de santé, en regard des prestations offertes et les politiques de prise en charge des individus et des populations ; analyser en quoi ces expériences humaines, dont certaines sont catégorisées comme « handicap », mettent à l'épreuve les sociétés contemporaines dans leur capacité à définir et à construire un « vivre ensemble » ; identifier des formes innovantes de traitement de ces situations et des arrangements inédits entre acteurs, procédures, objets techniques...

Les nouvelles technologies ayant pour cibles l'allongement de la durée de vie et le vieillissement comme la recherche de formes renouvelées de relations sociales pour ces âges de la vie influenceront inévitablement la perception qu'auront les populations de ce qui est normal, pathologique, et « amélioré » en la matière.

Défi sociétal 5 « Sécurité alimentaire et défi démographique »

Libeller l'Axe 6 : Co-évolutions des comportements alimentaires et... (et non : Evolution des comportements des consommateurs et...)

La simultanéité, dans le monde contemporain, d'une progression de l'obésité et d'une persistance de la malnutrition incite à travailler sur les relations entre les entreprises multinationales agro-

alimentaires, les pouvoirs publics, et les professions médicales La comparaison des pratiques alimentaires au niveau mondial – un système de benchmarking – constitue un outil expérimental pour analyser et influencer les comportements.

Plusieurs questions :

- Le poids respectif des facteurs culturels et des facteurs environnementaux : les facteurs culturels sont entendus ici à la fois au sens de systèmes de croyances positives et normatives, et de pratiques issues de pays d'émigration des familles, sont encore faiblement pris en compte dans la recherche
- Comment les comportements alimentaires ont-ils été diversement impactés dans le passé par les grands changements climatiques, les ruptures démographiques, et les évolutions et mutations sociales (transition néolithique, urbanisation et sédentarisation, grandes découvertes, etc.) ? Quel rôle ont joué et jouent les pratiques alimentaires dans la résilience des sociétés, leur adaptation aux changements environnementaux et leur vulnérabilisation à certaines maladies (maladies cardiovasculaires, cancers, obésité) ?
- Quelle est l'incidence des groupes auxquels on appartient sur les pratiques alimentaires ? Constituent-ils un frein au changement de comportement ou, au contraire, exercent-ils un effet incitatif, dans le cas des alimentations particulières (régime sans lactose, véganisme, régime crétois, régime préhistorique hyper-protéiné, etc.), des troubles du comportement alimentaire ?
- Quelles constructions par les médias, télévisuels, écrits, et les réseaux sociaux et les pratiques artistiques ? On peut approfondir les analyses sur la présence constante de la nourriture et des rituels alimentaires dans l'histoire de l'art.

Défi sociétal 8 « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives »

Remarque d'ordre général

Les résultats des appels à projets de l'ANR en 2014 confirment une tendance (visible depuis 2013) au sous-financement des SHS par l'ANR, et ont, de fait, constitué un seuil assez marquant dans cette évolution.

La part du budget affectée in fine au défi 8 dans le budget global de l'appel générique est de 3,8%. Comparer : défi 4 Santé 32,8%, défi 7 STIC 16,2%... Dans les actions financées par l'Europe, la part des SHS est bien supérieure : 17% de l'ERC, 15% dans le 7e PCRD, 12 % des Actions Marie Sklodowska Curie (15% à la fin du 7e PCRD).

Dans une stratégie nationale de recherche qui affiche une priorité à des défis « sociétaux », une telle évolution est à la fois contre-productive et contradictoire. Elle rompt, par ailleurs, avec plus d'une décennie d'efforts du Ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des organismes, et de l'ANR elle-même, pour faire entrer pleinement les SHS dans le dispositif

de la recherche sur projet. Elle est en contradiction avec le soutien important à la recherche interdisciplinaire et SHS au CNRS.

Ce sous-financement de la recherche SHS n'est absolument pas à la hauteur de l'idée ou de l'ambition de « défis sociétaux ». Ces défis traduisent des urgences sociales, des questions auxquelles la recherche doit apporter aujourd'hui sinon des réponses, au moins des analyses et propositions d'action, par exemple : changement climatique, gestion des ressources naturelles et communes, transition énergétique, éducation et socialisation, protection des humains et de l'environnement, déferlante des mégadonnées. Ces questions sociétales ne peuvent être étudiées – ni même simplement définies – sans la contribution des spécialistes des sciences humaines et sociales. Sociétal renvoie justement à la fois aux enjeux humains et sociaux de ces défis, désormais assumés dans toutes les grandes institutions de recherche en France et dans le monde, et à la capacité des SHS de déployer leurs ressources et leurs compétences pour les analyser. Un tel décalage de l'ANR par rapport aux ambitions de la recherche nationale et internationale est inacceptable.

Le défi « Sociétés innovantes » a soutenu 35 projets sur 494 proposés (pour mémoire, entre 2006 et 2012 il y a eu une moyenne de 100 projets SHS soutenus par an). Cela est dû entre autres au choix de l'ANR de s'appuyer sur le taux de pression pour répartir les financements. Contrairement aux autres défis, un peu plus ouverts dans leurs thèmes, le défi 8 a sélectionné en 2014 dans l'ensemble de la recherche SHS une série très limitée de thématiques qui n'impliquent potentiellement que 15 à 20% des forces CNRS en SHS. Les pratiques d'écriture et de soumission de projets sont différentes puisque les unités InSHS soumettent au maximum 5 « pré-projets » dans le défi 8, n'ayant pas suivi la stratégie de multi-dépôt affectée par d'autres disciplines (3000 dépôts dans le défi 4).

Le montant moyen de la dotation donné à chaque projet est aussi le plus bas pour le défi 8. Mais il demeure trop élevé pour la plupart des projets (cf. infra).

L'ANR doit non seulement remédier à ce sous-financement néfaste, mais aussi lancer la réflexion sur des mécanismes correctifs permettant d'assurer une part minimale (« plancher ») de financement pour les SHS, comme c'est le cas dans H2020. Cela doit s'appliquer aussi bien à la part du financement consacrée au défi 8, qu'à la part de projets SHS financés dans les autres défis dont la dimension sociétale est affichée.

10% semble un minimum.

D'un point de vue thématique, il est souhaitable de mieux orienter l'appel du défi 8 sur les thématiques prioritaires et émergentes en recherche SHS.

Il faut renforcer les thématiques correspondant aux priorités émergentes en sciences humaines et sociales notamment portées par l'InSHS : aires culturelles, modélisation, numérique, genre et un certain nombre de nouvelles priorités engagées en 2015 : travaux autour de la violence et de la radicalisation, des religions, des sciences comportementales, de l'éducation et de la socialisation, de l'innovation venue de la société, de la participation citoyenne. Il est nécessaire de soutenir les recherches s'inscrivant dans d'autres aires culturelles.

Sur la structure des budgets, on a observé sur ces dix dernières années une augmentation progressive du coût des projets financés en SHS, celui-ci s'établissant à 330 K€. Même si ce

montant reste le plus faible sur l'ensemble des défis, il conduit à ne retenir qu'un nombre faible de projets et se révèle souvent inadapté aux actions à réaliser pour une véritable innovation SHS.

Il est temps de revenir sur l'idée manifestement contre-productive et qu'on a tenté d'imposer en recherche SHS, que les SHS ne seraient prises au sérieux que par l'utilisation de gros budgets (qui, de fait, sont surévalués dans leur part fonctionnement par la nécessité du recrutement de post-doctorants).

Si certains projets correspondent bien à cette envergure budgétaire, pour la plupart des projets, comme le montre, d'ailleurs, le succès des appels portés par le CNRS, un financement plus léger est plus efficace. Il faut mettre en place une part spécifique du financement des projets collectifs pour des projets d'un montant de 100 k€ sur 2 ans.

Propositions de nouveaux axes :

Marginalisation, radicalisation

Terrorisme et sécurité humaine

Participation, recherche fondée dans les communautés, « do-it-yourself » innovation sociale,

Education et socialisation

Défi sociétal 9 « Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents »

Les thématiques SHS autour de la sécurité et les approches non régaliennes doivent être plus clairement affichées dans un contexte de transformation des enjeux et d'implication grandissante des communautés SHS. Le nombre d'experts SHS dans le CPS doit être renforcé de façon à développer un véritable secteur de recherche intégré, pluri- et interdisciplinaire, de Security Studies qui soit de dimension et productivité comparable à ce qui existe dans d'autres pays de recherche.

Nouvel Axe : Sécurité humaine

La notion de sécurité humaine s'appuie sur la reconnaissance de droits humains fondamentaux et des libertés telle, qu'elle implique que la sécurité et la protection des individus soient liées à leur capacité à exercer en situation ces mêmes libertés. Le respect de la préservation de cette capacité par les individus et les institutions permet de considérer l'individu non plus seulement comme un facteur de risque mais aussi comme un acteur de sa protection et de celle d'autrui. Quelques orientations d'un nouveau programme sur la sécurité

- Analyser les conditions pour une égalité de traitement et de protection des populations ;
- Promouvoir la nécessaire de protection des libertés, et lier sécurité et protection des individus à leur capacité à exercer les libertés fondamentales ;

- Garantir la transparence de l'information au public, dans un contexte où la surveillance, comme après le 11 septembre aux USA, devient systématique avec l'usage des TIC ;
- Lutter contre les amalgames qui augmentent le risque par la connaissance du terrain notamment historique, géopolitique et sociologique.

Ces orientations impliquent des recherches en SHS porteuses de connaissances utiles pour l'action publique dans le domaine de la sécurité. Elles doivent nécessairement s'articuler à des recherches technologiques et informatiques de façon à analyser par exemple les dispositifs de surveillance ou de protection et pour créer de nouveaux outils de détection, d'analyse et de prévention des risques humains. Ces travaux interdisciplinaires permettront de :

- Maîtriser la sécurité et la cybersécurité de nos sociétés interconnectées dans le respect des droits des personnes et des libertés.
- Analyser les comportements individuels et collectifs ainsi que les mécanismes cognitifs.
- Utiliser et développer des infrastructures de recherche SHS du type « enquêtes longitudinales » (European Social Survey).
- Développer l'analyse des sociétés et des modes de vie différents des nôtres et renforcer les études aréales.
- Accroître la capacité des acteurs à repérer les vulnérabilités inconnues (known unknowns ; unknown unknowns), les facteurs de risque non identifiés, les signaux faibles, les risques émergents.
- Développer en interdisciplinarité des nouveaux capteurs plus performants, plus sensibles, capables de communiquer, plus autonomes.
- Développer les outils de détection de phénomènes d'événements rares dans un flux de mégadonnées.
- Progresser dans la maîtrise de la capture, de l'agrégation, de la « fouille » intelligente (Policy Analytics) ; traitement sécurisé ou anonymisé des données, qui sera l'un des enjeux majeurs de la sécurité des systèmes numériques et de la sécurité humaine.

III / Suggestions d'évolution globale et argumentation

L'alliance ATHENA soutient les propositions de l'InSHS qui confirment les données recueillies et analysées par l'Alliance et reprennent largement les points de vue partagés en directoire par l'ensemble des opérateurs membres d'ATHENA.

Les financements attribués aux SHS ont atteint un niveau tel que les efforts déployés au moment de la création de l'ANR pour inciter les quelques 1000 laboratoires du champ à répondre aux appels d'offre se heurtent désormais au découragement de l'ensemble de la communauté des chercheurs. Il est stupéfiant de constater que le taux de sélection pratiqué aujourd'hui par l'ANR est plus sévère que celui à l'œuvre à l'ERC.

Cette quasi-exclusion de fait des recherches en SHS est un non-sens alors que la restructuration actuelle des priorités s'appuie sur une redéfinition en termes de « défis de société ». Ainsi, l'analyse des résultats de l'appel à projets 2014 confirme le faible taux de chercheurs en SHS présents dans les défis autres que le défi 8. L'ensemble du processus doit être interrogé : texte des appels (ANR, Alliances), dépôt de projet (équipes, laboratoires, établissements), mécanique de sélection (construite sur le nombre de projets déposés), choix des experts, composition des comités.

La faiblesse des crédits consacrés aux recherches collaboratives en SHS tend à effacer les manques en matière de soutien aux projets internationaux. Il conviendrait que ces soutiens s'ouvrent à d'autres régions du monde et ne soient pas limités au programme franco-allemand.. ATHENA demande à être associée plus fortement aux choix relatifs aux programmes internationaux pour qu'ils s'inscrivent en cohérence avec les politiques des différents opérateurs de l'alliance.

Ce constat alarmant est confirmé par la quasi-absence des SHS dans les autres appels et programmes du plan d'action 2015, et par le nombre très restreint de chercheurs SHS de haut niveau retenus par l'ANR. Il faut rappeler ici qu'un des moyens privilégiés pour inciter les équipes SHS à être présentes dans la recherche sur projets a été la création d'un programme blanc. La gestion du « défi de tous les savoirs » est loin d'avoir eu les mêmes effets mobilisateurs.

La reconnaissance à son juste niveau de la place de la recherche en SHS demande que, sur les différents volets évoqués plus haut, un rééquilibrage soit opéré dans les proportions indiquées plus haut (minimum de 10% du budget), qui nous rapprocheraient des standards internationaux. Il est important de retrouver un taux de sélection qui soit bien supérieur au « seuil de découragement » des équipes. De plus, une attention doit être portée au nombre absolu de projets soutenus (une centaine, comme aux premières années de l'ANR pour garantir la production effective des résultats de recherche nécessaires à la réponse aux défis. A cet égard, il faut sans doute travailler à une modulation des sommes octroyées à chaque projet. Si de gros projets nécessitent le niveau de financement communément accordé par l'ANR, d'autres peuvent être déployés efficacement avec des budgets 2 ou 3 fois inférieurs.

Nous faisons donc les propositions suivantes qui portent l'ensemble des défis ; et plus globalement sur la place de la recherche SHS – et des thématiques développées au CNRS – dans le financement ANR.

Dans tous les défis, plusieurs thématiques SHS doivent être rédigées par des experts SHS du domaine, comme cela a été déjà le cas pour les défis 2 et 4 en 2015 avec des résultats positifs.

Un pourcentage plancher (10%) de projets portés par des chercheurs SHS doit être institué.

L'ANR a mis en place des «interdéfis» sur la santé publique (défi 4 et 8) et les STIC (défi 7 et 8) avec des comités « mixtes ». Ces comités doivent permettre une évaluation plus équitable des projets et un meilleur traitement des projets innovants SHS qui sont généralement sous-évalués par les comités des défis hors 8. La présence d'experts SHS dans ces comités doit être une réalité. Ils doivent être généralisés sur l'ensemble des défis à d'autres thématiques interdisciplinaires impliquant les SHS.

Au delà du défi 8 à propos duquel nous faisons cette proposition de façon particulièrement insistante, il nous semble urgent de demander la mise en place dans chaque défi de l'appel générique en tout cas pour sa partie PC (projets collaboratifs), d'une section consacrée à des projets à plus petit financement et de durée plus courte, sans gestion lourde de personnel : cela permettrait sans doute une diversité de propositions plus propice à l'inventivité conceptuelle et à l'émergence d'une recherche de rupture, et permettrait de compenser l'aspect « loterie » de l'évaluation en donnant leur chance à plus de projets.

ATHENA

\ alliance nationale des
sciences humaines et sociales

Alliance ATHENA
190 avenue de France
75013 Paris

www.allianceathena.fr